

### Les transformations de la famille et de la parenté en France

Théry, Irène

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

**Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:**

Théry, I. (2009). Les transformations de la famille et de la parenté en France. *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 9(2), 307-314. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-446446>

**Nutzungsbedingungen:**

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.de>

**Terms of use:**

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0>

# Les transformations de la famille et de la parenté en France

IRÈNE THÉRY

En France comme dans toutes les sociétés occidentales développées, les mutations de la famille se sont traduites par des changements démographiques désormais bien connus. À partir du milieu des années soixante, le modèle de la famille légitime, féconde et stable caractéristique des années 1945-65 semble entrer brutalement en crise. On observe une montée des unions libres, une baisse de la nuptialité, une augmentation des naissances hors mariage, une explosion des séparations et des divorces, et en conséquence de tout cela une croissance importante des familles naturelles, monoparentales et recomposées. Tous ces changements ont fait l'objet, dans le monde politique, d'un intense travail d'interprétation. Mais avec le recul, on peut se demander si celui-ci, encore largement dominé par l'opposition entre la valeur «famille» (revendiquée par la droite) et la valeur «individu» (revendiquée par la gauche), n'a pas manqué l'essentiel. Car qui souhaite choisir l'individu contre la famille? Et qui croit encore que celle-ci ait un visage immuable? Pour la sociologie, la question est d'abord de voir pourquoi la famille n'est plus ce qu'elle était. Pour cela, il lui faut prendre une distance raisonnée avec les passions politiques: la famille est un objet idéologique «chaud»; c'est une raison de plus de la regarder, sinon avec un regard «froid» du moins avec un «regard éloigné» au sens que l'on donne à ce terme en anthropologie comparative.

## *La désinstitutionnalisation de la famille: une interprétation qui ne va pas de soi*

Commentant les indices démographiques, la droite occidentale a parlé d'emblée de «crise» de la famille, en attribuant les changements à la montée d'un égotisme sans précédent: l'individu n'en a que pour lui-même; il ne veut plus s'engager, donc il ne se marie plus; il ne sait plus ce que c'est qu'un engagement, donc il divorce à la première occasion. Démissionnaire et hédoniste, il n'exerce plus l'autorité parentale et ses enfants grandissent sans être vraiment élevés. La gauche a répondu à la droite en défendant les droits de l'individu contre la nostalgie d'un ordre familial désuet et oppressif. Avec l'appui d'une partie de la sociologie, elle a longtemps interprété le changement comme le passage de la soumission au groupe à l'invention de soi. La famille contemporaine, émancipée des diktats de la tradition, aurait cessé d'être une institution et serait devenue un réseau purement intersubjectif et électif. Sa signification majeure serait d'être désormais au service non plus de la reproduction de l'ordre social dominant mais de l'épanouissement du «moi» et de l'authenticité personnelle.

Ainsi, qu'on déplore les changements comme la droite ou qu'on les valorise comme la gauche, les jugements s'opposaient du tout au tout mais le cadre

d'interprétation des changements familiaux était bien le même, d'une part et de l'autre: *individualisation* et *désinstitutionnalisation* de la famille.

Or, il ne va pas de soi de lire ainsi le changement<sup>1</sup>. Au cœur de ce problème se trouve l'oubli d'une leçon essentielle des sciences sociales. Dès sa constitution il y a plus d'un siècle, la sociologie (qui n'était pas alors une discipline séparée de l'anthropologie) a consacré un travail immense à montrer, contre la tendance spontanée de l'idéologie individualiste, que la famille humaine n'est jamais réductible à une collection d'individus en interaction les uns avec les autres: elle est par définition une *institution* car elle n'existe, dans notre espèce parlante, que référée à un système de parenté, autrement dit un système symbolique de relations médiées par des droits, des devoirs et des interdits. Les relations de parenté ne sont pas immobiles; elles n'obéissent pas à une «Loi» en quelque sorte présociale<sup>2</sup>. Même un interdit comme celui de l'inceste varie éminemment dans l'espace et le temps des sociétés. Mais la parenté n'en est pas moins toujours instituée en référence à des valeurs communes liant usages coutumiers et règles juridiques. Les lecteurs de Mauss ne seront pas surpris de la difficulté à faire entendre aujourd'hui cette dimension capitale de la question familiale. Celui qui considérerait l'institution comme la caractéristique même du social humain critiquait déjà en 1901 l'assimilation de celle-ci au passé. Plus d'un siècle après, nos contemporains ont encore bien du mal à entendre que «les institutions véritables vivent, c'est à dire changent sans cesse»<sup>3</sup>.

C'est notre système de parenté occidental qui a vacillé en profondeur à partir des années soixante et qui se réinvente aujourd'hui. Faut de le reconnaître, il est difficile de construire une approche critique et de comprendre en particulier pourquoi les changements actuels, tout en reposant sur un certain nombre de progrès des valeurs démocratiques, portent leur part d'inquiétude, de désarroi et parfois d'iniquité. Le cœur du problème est la difficulté de la France, comme d'autres sociétés démocratiques à *métamorphoser le système de parenté* qui lui sert de règle du jeu commune et préserve l'individu de la seule logique du «renard libre dans le poulailler libre».

### *Le sens du changement: le «démariage»*

Pour prendre la mesure des mutations de la parenté, il importe d'abord de se demander si la liste classique des indices démographiques mobilisés dans le débat socio-politique pour saisir les changements familiaux est pertinente et complète: ne devrait-on pas citer aussi l'allongement de l'espérance de vie, le seul indice qui ne s'est pas renversé, en se demandant pourquoi il s'accompagne d'une recomposition générale des phases qui font un calendrier biographique, avec en particulier des phases nouvelles (par exemple, entre l'adolescence et l'âge adulte, une période de transition de près de 10 ans de 18-19 à 18-29 ans)? Ne devrait-on pas, surtout, souligner au premier chef l'entrée massive des femmes sur le marché du travail salarié à un moment où une nouvelle idée des rapports de couple s'impose

<sup>1</sup> On reprend ici une analyse développée dans le rapport remis aux ministres Martine Aubry et Élisabeth Guigou, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui; le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, La documentation française/Odile Jacob, Paris, 1998.

<sup>2</sup> Maurice GODELIER, *Les métamorphoses de la parenté*, Fayard, Paris, 2005.

<sup>3</sup> Marcel MAUSS, Paul FAUCONNET, «Sociologie» (1901), repris in Marcel MAUSS, *Œuvres III*, Minuit, Paris, 1969, p. 151.

quand la femme devient une véritable interlocutrice de l'homme? Pour cela il convient avant tout de cesser de borner son regard à l'opposition habituelle entre les «vingt glorieuses» de la famille légitime et stable (1945-65) et la période de turbulences ouverte à partir du renversement des indices démographiques au tournant de l'année 1964<sup>1</sup>. Si on prend la mesure de leur enracinement dans l'histoire longue, on aperçoit que partout en Occident, sous des formes diverses, un même grand phénomène est à l'oeuvre: la remise en cause du modèle de la famille conjugale, tel qu'il s'est élaboré à l'aube de la modernité démocratique, et a perduré – malgré de multiples changements – plus d'un siècle et demi. Ce modèle avait deux caractéristiques liées:

– il était *matrimonial*. La seule famille reconnue était fondée sur le mariage, devenu une institution civile et non plus seulement religieuse. L'alliance fondée sur le libre choix du conjoint acquit une place prééminente dans toute la parenté après l'implosion de la logique du «lignage» qui régissait la société des ordres de naissance: la filiation englobait alors l'alliance, c'est désormais l'inverse. C'est par le mariage qu'on institue des pères, et que l'on assure la continuité des droits et devoirs entre pères et enfants. Les bâtards sont sans famille, sans droits de succession, et pendant longtemps la recherche en paternité est même interdite à celles qu'on appelle des filles-mères, afin de préserver «la paix des familles»... légitimes. Le mariage est idéalement indissoluble, et le divorce fut interdit pendant quasiment tout le XIX<sup>e</sup> siècle en France et presque tout le XX<sup>e</sup> dans d'autres pays européens tels l'Espagne ou l'Italie.

– il était *inégalitaire, hiérarchique et autoritaire*. L'inégalité des sexes était instituée en droit par la «puissance maritale», l'éternelle minorité de la femme au regard des droits civils, et son exclusion des droits politiques. La hiérarchie des âges justifiait la «puissance paternelle», liée à la perception de l'enfant comme un adulte imparfait et inférieur, qu'il convenait de protéger contre lui-même par un dressage approprié.

### *La dynamique de l'égalité des sexes*

À partir des années soixante, ce modèle implose en France comme dans de nombreux autres pays démocratiques, principalement sous l'effet de deux dynamiques fondamentales dont les premières racines remontent jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle:

– *l'égalité croissante des sexes*. C'est la plus importante, bien que la thèse de la «désinstitutionnalisation», qui se réfère à un «individu» asexué, n'en dise rien. L'égalité des sexes bouleverse le rôle social et familial des femmes à partir des années 1960: remise en cause du modèle de la femme au foyer, indépendance économique par l'accès massif au travail salarié, maîtrise de la fécondité par la généralisation des méthodes modernes de contraception puis le droit à l'avortement. Elle bouleverse aussi la *représentation collective du lien de couple*: celui-ci demeure une référence fondamentale dans l'organisation de la parenté, mais il devient plus contractuel, plus privé et, partant, bien plus exposé au risque de rupture. Le couple était «ce qui, avec deux, ne fait qu'un»... sous la puissance du mari. Quand la

<sup>1</sup> Ce tournant de 1964 en France, bien connu des démographes, nous montre que 1968 doit être compris comme l'une des *expressions* du changement des mœurs, et certainement pas comme sa cause initiale. V. Louis ROUSSEL, *La famille incertaine*, Odile Jacob, Paris, 1989.

femme est reconnue comme un sujet à part entière et une interlocutrice de l'homme, il deviant «ce qui, avec un et un, fait deux», le duo étant plus que la somme de ses parties<sup>1</sup>. Il n'est plus possible de considérer que le couple puisse être posé *a priori* comme indissoluble: il doit conquérir sa propre durée par l'échange entre les deux partenaires. Courir le risque de la rupture participe du sens et de la valeur accordés à l'engagement. Cette redéfinition des enjeux de la conjugalité de sexe opposé (centrée désormais sur la conversation conjugale plus que sur la complémentarité homme/femme dans la construction de l'entreprise familiale) permet de comprendre aussi que l'on ait pu considérer désormais deux hommes ou deux femmes qui s'aiment comme un véritable couple.

– *la reconnaissance de l'enfant comme une personne en devenir*. Elle bouleverse la perception de cet âge de la vie, qui en est très fortement revalorisé. L'enfance devient le sanctuaire de la personnalité adulte. Les besoins spécifiques de l'enfance sont de plus en plus pris en compte. Les exigences à l'égard de l'éducation et des soins augmentent. L'enfant devient, pour emprunter un langage froid d'économiste, «un bien rare et durable», et la préparation de son avenir organise plus que jamais la cellule familiale. Les stratégies scolaires deviennent l'outil majeur de la transmission. Les investissements affectifs des parents sur les enfants augmentent parallèlement, au point que l'on parle aujourd'hui d'un «besoin» de l'enfant, voire d'un «droit à» l'enfant. La relation de filiation se trouve ainsi non moins bouleversée que la relation de couple. Désormais c'est *la seule relation sociale considérée comme a priori inconditionnelle et indissoluble*: le principe d'indissolubilité s'est déplacé du mariage vers la filiation.

On voit donc que les valeurs qui irriguent deux relations fondamentales de parenté, le couple et la filiation, ont évolué *dans des sens opposés*: le premier vers plus de contractualisation et de précarité; la seconde vers plus d'inconditionnalité et d'indissolubilité. De là une tension, ignorée des thèses classiques sur «le passage de la famille à l'individu», qui menace d'exploser chaque fois que la famille connaît des ruptures et des recompositions.

Quels sont les effets de ces changements sur les familles contemporaines en France? La famille n'a pas disparu! Elle est même classée «numero 1» des valeurs des Européens, en particulier des jeunes. Mais elle est marquée par:

– une constitution *plus progressive*: vie en couple d'abord non cohabitant, puis cohabitant; passage à l'hypothèse d'une vie commune longue et à un projet familial par des transitions imperceptibles et un arasement des seuils; traduction de ce projet soit par le mariage, soit directement par la naissance d'un premier enfant.

– une configuration *plus homogène*: généralisation très rapide du modèle du couple bi-actif; généralisation d'un modèle familial «idéal» de taille réduite, autour de deux à trois enfants. Similitude croissante des modes de vie et des valeurs des mariés et des concubins.

– un *risque accru de ruptures et de recompositions* dont l'effet majeur est la dissociation entre deux entités autrefois superposées: le *ménage* où vit un enfant, et sa «*famille*», qui peut être dissociée en deux ménages, maternel et paternel. Autre effet important: la famille recomposée d'un enfant peut comporter, au delà des parents et de la fratrie initiale, d'autres figures: beaux-parents, demi-frères et sœurs, «quasi» frères et sœurs, beaux-grands-parents....

<sup>1</sup> Sur la redéfinition du couple et la représentation nouvelle du mariage comme «éternel remariage», v. Stanley CAVELL, *À la recherche du bonheur, Hollywood et la comédie du remariage*, trad. fr. S. Laugier, Éditions des Cahiers du cinéma, Paris, 1993.

S'il fallait résumer d'un mot le sens du changement, ce ne serait donc pas celui de désinstitutionnalisation, mais celui de *démariage*<sup>1</sup>. Par ce mot, on ne signifie pas simplement ni même principalement la baisse des mariages, mais un changement majeur de la place de l'institution dans l'organisation globale de la vie sociale et de la parenté. Hier, le mariage était non seulement le socle de la famille et le centre de la parenté, mais l'horizon indépassable des rapports entre hommes et femmes. Il organisait le partage de la société tout entière entre un monde masculin et un monde féminin, et le couple marié qui assurait la complémentarité (hiérarchique) de ces deux mondes était la seule relation considérée comme appartenant à *l'état de nature*. Désormais, avec l'égalité des sexes, la promotion de la femme au rang de véritable interlocutrice de l'homme et l'émergence du couple-duo, le fait de se marier, de ne pas se marier, ou de se démarier est devenu une question de conscience personnelle. C'est cette mutation que désigne le terme de «démariage». Elle est, *mutatis mutandis*, aussi importante pour la sphère de la parenté que celle que connut, il y a deux siècles, la sphère politique quand la religion devint une question de conscience personnelle: la religion ne disparut pas mais il fallut rebâtir jusqu'aux fondements ultimes de la vie en commun, de la représentation politique et de la souveraineté en élaborant la notion nouvelle de «droits de l'homme». En matière de parenté, la nouveauté est que ce n'est plus le mariage mais la *filiation* qui est devenue l'axe d'un droit commun de la famille. Alors que les couples se diversifient (couples de sexe opposé et de même sexe, non cohabitants et cohabitants, mariés et non mariés, concubins et pacsés, unis et séparés...), on constate à l'inverse une *unification extraordinaire des droits des enfants* quels que soient le statut de leurs parents. La fin de l'opposition entre la filiation légitime et la bâtardise – naguère encore aussi opposées que le jour et la nuit, l'honneur et la honte – est l'une des plus grandes révolutions silencieuses de notre temps.

### *Les problèmes du démarriage et l'enjeu de la temporalité*

Comprendre l'importance du démarriage montre que la notion de «diversification des modèles familiaux» souvent évoquée à l'appui de la thèse de la désinstitutionnalisation, est une illusion d'optique. Le seul domaine où existe réellement une alternative (et même une alternative dont la possibilité est très valorisée) est celui de l'union du couple: mariage ou union libre. Mais ce choix n'affecte que très peu, voire quasiment pas, le mode de vie familial lui-même, au point que personne dans la vie ordinaire ne fait de différence entre des concubins et des mariés... C'est pourquoi le pacs (intermédiaire assez bancal entre union libre et union instituée en droit) n'est pas une révolution juridique par le type de lien qu'il institue, mais par le fait que la «loi sur le pacs et le concubinage» de 1998 fut, en France, le moyen d'instituer pour la première fois en droit, et plus précisément dans le Code civil, le couple de même sexe<sup>2</sup>. La véritable origine de la diversité du paysage

<sup>1</sup> Irène THÉRY, *Le démarriage. Justice et vie privée*, Odile Jacob, Paris, 1993.

<sup>2</sup> Pour une analyse socio-juridique de la loi sur le pacs, v. Irène THÉRY, «Pacs, sexualité et différence des sexes», *Esprit*, octobre 1999, pp. 139-181. Pour les prolongements de l'institution du couple de même sexe vers l'homoparentalité v. Martine GROSS (dir), *Homoparentalités, état des lieux*, Eres, Toulouse, 2005.

est dans la dynamique familiale: les familles ont des configurations diverses parce qu'elles ont à des *moments différents de trajectoires complexes*. Ce sont les mêmes individus qui sont susceptibles d'être les concubins d'hier, les mariés d'aujourd'hui, les divorcés de demain, les recomposés d'après demain.

Quelle est désormais la principale source d'inégalités sociales en matière familiale? C'est le rapport au temps.

Pendant des siècles, la famille était l'institution qui résiste au temps. On se mariait pour la vie et le statut était la promesse d'un *statu quo*. Mais nos contemporains ne veulent plus payer le prix de cette sécurité qui plaçait la femme par définition sous la dépendance de l'homme, et obligeait les couples malheureux à rester attachés au joug matrimonial. Rester ensemble toute la vie demeure un idéal très fort, mais qui ne vaut désormais que si ce n'est pas à n'importe quel prix. On pourrait donc montrer que le temps, qui n'est pas une simple coordonnée physique mais bien une façon de lier les actions les unes aux autres au sein de la construction d'une «identité narrative», est véritablement au centre de toutes les questions que rencontre aujourd'hui la famille.

Il organise le problème de la gestion de l'autorité parentale au quotidien quand nombre d'adultes peinent à distinguer leur propre horizon de temporalité de la temporalité perçue par l'enfant<sup>1</sup>. Il est l'horizon des enjeux majeurs du partage des tâches et de la conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les deux conjoints quand le sentiment permanent de manquer de temps exprime la difficulté d'accorder des temporalités aux exigences souvent contradictoires telles les soins aux enfants ou aux malades et les performances professionnelles<sup>2</sup>. Il est, aussi, au cœur des crises identitaires parfois très graves qui accompagnent les ruptures conjugales: banalisées statistiquement (un mariage sur deux finit par un divorce), elles ne se sont jamais banalisées pour ceux qui les vivent. Enfin, le temps est bien l'horizon qui permet de comprendre pourquoi se posent aujourd'hui de vastes questions de parenté, telles celle des fondements de la filiation dans les procréations médicalement assistées<sup>3</sup>, ou celle du «droit aux origines» et des «pluriparentalités» dans les situations d'adoption<sup>4</sup> et de recombinaison familiale<sup>5</sup>.

Le temps, en effet, est une question sociale, et une question politique. Désormais, être assigné à l'insoutenable légèreté d'un présent réduit à lui-même, sans passé ni futur, est la forme extrême de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale. Il n'est pas sans intérêt qu'un grand sociologue de la question sociale ait choisi pour traiter de la vie sans-domicile-fixe d'aujourd'hui un terme qui évoque directement la parenté: «désaffiliation»<sup>6</sup>. De là les deux grandes questions que la société française devrait se poser pour renouveler son regard sur la famille:

<sup>1</sup> Gérard NEYRAND et al (dir), *Familles et petite enfance. Mutation des savoirs et des pratiques*, Eres, Toulouse, 2006.

<sup>2</sup> Dominique MEDA, *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*, Flammarion, Paris, 2008.

<sup>3</sup> Geneviève DELAISI DE PARSEVAL, *Familles à tout prix*, Seuil, Paris, 2008.

<sup>4</sup> V. en particulier les travaux d'Agnès Fine et de Françoise-Romaine Ouellette: Agnès FINE (éd), *Adoptions, ethnologie des parentés choisies*, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, Paris, 1998; Agnès FINE, Françoise-Romaine OUELLETTE (éds), *Le nom dans les sociétés occidentales contemporaines*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2005.

<sup>5</sup> V. en part. Sylvie CADOLLE, *Être parent, être beau-parent*, Odile Jacob, Paris, 2001. Et aussi Agnès MARTIAL, *S'apparenter*, Éditions de la MSH, Paris, 2003.

<sup>6</sup> Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1999.

– sachant que les risques familiaux se sont inversés (le risque de l'abandon et de la solitude a remplacé celui du « toujours » et de la vie commune imposés), quelles réponses sont aujourd'hui élaborées par les individus dans la vie sociale pour répondre aux défis du temps long et construire leur vie en liant passé, présent et futur, et pourquoi sommes-nous si inégaux dans notre possibilité d'élaborer ces réponses? Pourquoi les solidarités familiales, loin d'atténuer les inégalités sociales, semblent-elles les accentuer<sup>1</sup>?

– sachant qu'un statut de parenté n'est plus la garantie d'un *statu quo*, quelles sont les voies par lesquelles pourrait s'élaborer un nouveau droit de la filiation commun à tous et pluraliste, capable d'accorder sens à la diversité des itinéraires biographiques sans renoncer à l'ambition de les inscrire au sein d'un même monde de valeurs et d'un même système de parenté?

À l'horizon de ces deux questions se trouve la question même de la parenté, qui est celle de la transmission générationnelle, permettant à chacun de se mouvoir de sa place initiale de fils ou fille vers celle de père ou de mère, oncle ou tante, puis vers celle de grand-père ou de grand-mère, grand-oncle ou grand-tante etc. Elle nous rappelle qu'une relation de parenté n'est jamais simplement « duelle » car elle engage au minimum trois générations: celle dont on a reçu et celle à qui on donnera à son tour après avoir transformé ce qu'on avait reçu. C'est au fond ce mouvement de la transmission, non pas seulement des biens ou du nom de famille mais de la culture elle-même, que la centration individualiste et présentiste sur la seule relation entre un « moi » et un « autrui » (totalement abstraits) a trop souvent oublié ces dernières décennies. Un paradoxe que nous n'avons pas fini de méditer alors que jamais sans doute les pauvres de la société française et les parias de la mondialisation n'ont eu autant le sentiment d'être déshumanisés en étant réduits à l'inanité d'un présent sans attaches ni promesses.

### *Trois grands chantiers*

Comment, dans un tel contexte, dessiner l'esquisse d'évolutions souhaitables? Il est toujours imprudent de s'engager sur une question aussi passionnelle que celle de la famille. Mais si l'enjeu de notre temps est bien de combiner la valeur d'autonomie personnelle et la sécurité que donne l'inscription au sein de la parenté comme système individualisé de liens et de solidarités, on peut au moins indiquer trois grands chantiers de réflexion que la société française devrait impérativement ouvrir si elle ne veut pas laisser se creuser des abîmes entre le sort des plus privilégiés et celui des victimes de la relégation sociale:

– le premier serait d'inscrire les nouveaux problèmes de la parenté dans le contexte des grandes migrations contemporaines et de la mondialisation. On ne peut plus réfléchir la famille dans le seul contexte national, quand se multiplient les couples mixtes, les aller-retour entre pays d'origine et pays d'accueil, les confrontations incontrôlées entre des valeurs parfois opposées « chez nous » et « chez eux ». On ne peut plus, non plus, penser la migration selon les modèles traditionnels lorsque les femmes des pays pauvres sont de plus en plus nombreuses à quitter époux et enfants pour aller s'établir comme domestiques dans les pays riches et tenter

<sup>1</sup> Serge PAUGAM (dir), *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, PUF, Paris, 2007.



d'établir une tête de pont pour leurs proches. Le silence sur la «mondialisation de la parenté», au moment où les individus sont secoués par des mutations aussi brutales que radicales de leurs appartenances et solidarités traditionnelles, laisse un boulevard aux intégrismes, dont on sait la focalisation obsessionnelle sur la sexualité, les femmes, le mariage, et la puissance virile des chefs de clans.

– un autre grand chantier concerne le déplacement de l'attention vers la vieillesse, à l'heure où les générations âgées vont représenter une part de plus en plus grande de la population de nos sociétés. Trop souvent, on assimile la famille avec la présence de jeunes enfants. Mais qu'en est-il des liens et des solidarités familiales, dans le grand âge et la fin de la vie? Comment combiner autrement liens privés, professionnalisation des services à la personne, éducation à l'autonomie physique et psychique? On ne sait pas ce que sera la vieillesse de demain, mais une chose est sûre: sa révolution est devant nous. Inventer différentes alternatives à la relégation des vieux dans les maisons de retraites-mouroirs et changer définitivement le regard social sur la maladie d'Alzheimer, comme on a su le faire sur le cas du cancer (cas très différent, mais qui fut longtemps lui aussi une «métaphore de la mort»), devrait être une des tâches majeures des années à venir.

– enfin, un troisième grand chantier concerne la capacité de nos sociétés à penser ce qu'est le sens de l'engendrement et de la filiation dans toutes les situations d'aide médicale à la procréation (AMP), en particulier avec tiers donneurs. Alors que la demande d'une aide à la procréation ne cesse de croître, nos sociétés continuent de faire semblant d'ignorer qu'elle va devenir encore infiniment plus importante à l'avenir. La diabolisation actuelle de la technique et de la science procréatives au nom des invariants d'une «loi symbolique» par certains psychanalystes ne paraît pas plus raisonnable que leur angélisation par certains médecins. La vraie question est de désenclaver la bioéthique pour l'inscrire au sein d'une approche renouvelée de la parenté. Le modèle matrimonial traditionnel de la famille était «un père et une mère, pas un de moins pas un de plus». Désormais les situations où il y a plus d'un homme et d'une femme dans l'engendrement d'un enfant (AMP) s'ajoutent à celles où il y a plus d'un homme et d'une femme dans la biographie d'un enfant (adoptions), ou dans son éducation (recompositions familiales). Certes, ces situations sont très différentes. Mais elles ont un point commun: tant que l'on continuera d'effacer sciemment une part de l'histoire des enfants, faute de penser en adultes responsables l'ordonnancement des diverses pluriparentalités que nos sociétés organisent, on fera des catégories d'enfants «à part» au plan du droit, et on condamnera nombre de ceux-ci à des crises majeures de leur identité narrative.